

REGIME DE L'ELEVE

2ème TRIMESTRE : DU 04/01/2010 AU 16/04/2010

***FICHE A RENDRE OBLIGATOIREMENT QUEL QUE SOIT LE REGIME
CHOISI :***

DEMI-PENSIONNAIRE*

(* entourer LE CHOIX)

EXTERNE*

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

N° CARTE MAGNETIQUE (si déjà achetée) :

Signature du responsable

Les collégiens demi-pensionnaires déjeunent au : **forfait 4 jours ou forfait 5 jours**.
Pour la période de **Janvier à Avril 2010**, le montant de la demi-pension est fixé à :

◆ **168 € pour 4 repas par semaine**

(◆ entourer le **forfait choisi**)

◆ **192 € pour 5 repas par semaine**

Le forfait 4 jours permet aux élèves de déjeuner impérativement les lundi, mardi, jeudi, vendredi, (ce forfait ne comprend pas le **mercredi**).

**LA FICHE DU REGIME DE L'ELEVE EST A RENDRE DES QUE POSSIBLE ET
AU PLUS TARD LE 18 DECEMBRE 2009 DANS LES URNES A L'ENTREE DE L'INTENDANCE.**

Pour les **élèves demi-pensionnaires**, la fiche d'inscription devra être accompagnée **d'un chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Montaigne indiquant au dos le nom, le prénom, la classe et le numéro de la carte magnétique de l'élève. Le chèque devra être agrafé à cette fiche.**



**AUCUN ACCES N'EST POSSIBLE A LA DEMI-PENSION SANS CARTE MAGNETIQUE,
QUELLE QUE SOIT LA FORMULE CHOISIE.**

L'Agent Comptable,

Le Proviseur,

S. LHUILLIER

C. COLLET